Boîte à outils pour la période de production des déclarations de revenus

Idées de formulation des messages pour l'appel de fin d'année concernant les impôts

Qu'est-ce qui assure l'efficacité de la ligne objet d'un courriel et de son appel à l'action?

Lorsque vous envoyez aux donateurs votre courriel de fin d'année, réfléchissez soigneusement à la ligne objet et lancez un appel à l'action clair, à la fois précis et applicable. Une courte ligne objet est plus efficace, spécialement lorsqu'elle attire l'attention ou pose une question. Dans un courriel, votre appel à l'action peut prendre la forme d'un bouton reliant les donateurs à votre page de don, ou d'une phrase percutante qui les incite à passer à l'action.

Commencez votre appel à l'action avec un verbe, par exemple « Faites un don », qui explique clairement à vos sympathisants l'action à prendre à la page subséquente. Rendez votre appel à l'action facile à reconnaître grâce à des couleurs attrayantes.

Excellents exemples pour la ligne objet des courriels :

- Seulement 24 heures pour faire votre don et obtenir un reçu à des fins fiscales pour 2015
- Encore 3 jours pour faire votre don de bienfaisance et obtenir un crédit d'impôt pour 2015!
- Dernière chance! Faites d'ici minuit votre don de bienfaisance de fin d'année
- Avez-vous fait votre don de bienfaisance déductible d'impôt?

Vous voulez un message moins direct?

Il s'agit peut-être de votre premier appel de fin d'année et, bien que vous désiriez beaucoup amasser des fonds, vous ne voulez pas prendre vos donateurs par surprise. Songez pour votre courriel à une ligne objet et à un appel à l'action qui font allusion aux incitatifs fiscaux gouvernementaux, en utilisant un message moins direct. Dans votre courriel, soulignez d'abord le travail important que vous réalisez et indiquez pourquoi vous avez besoin d'aide. Et en guise d'appel à l'action secondaire, mentionnez les avantages fiscaux liés à la période de déclaration de revenus.

Idées de messages moins directs :

- Il n'est pas trop tard pour faire un don et obtenir un reçu à des fins fiscales pour 2015.
- Faites un don avant le 31 décembre et recevez un reçu officiel de don pour votre déclaration de revenus 2015!
- Faites un don avant minuit le 31 décembre et obtenez instantanément un reçu à des fins fiscales pour 2015.

Choisissez soigneusement les éléments visuels.

Si la période de déclaration de revenus constitue votre appel à l'action secondaire, utilisez un élément visuel percutant, par exemple le calculateur « Donnez et économisez » que vous pouvez télécharger dans cette Boîte à outils. Ainsi, votre message pour la période de production des déclarations de revenus sera quand même mis en évidence dans votre courriel.

Si la période de production des déclarations de revenus est le principal message de votre courriel, vous pouvez l'adoucir avec un élément visuel faisant référence au travail de votre organisme de bienfaisance, ou en utilisant un élément plus ludique et créatif — par exemple un des éléments graphiques téléchargeables de la Boîte à outils, comme « Terminez l'année en redonnant! ».

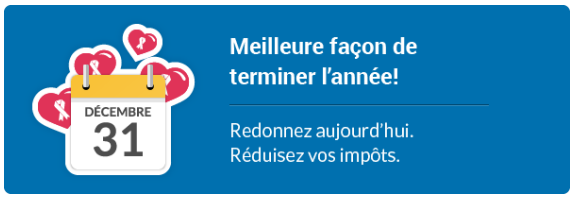

Craignez-vous d'être encore trop direct avec vos donateurs?

Essayez une approche davantage axée sur la conversation avec vos donateurs pour leur rappeler les incitatifs fiscaux. Offrez de l'information et dites-leur qu'ils peuvent ainsi tirer le maximum de leurs dons en argent.

Exemples d'approche axée sur la conversation :

La période la plus occupée pour les dons de bienfaisance approche. C'est en ce temps de l'année que notre organisation reçoit **X %** de son soutien. Veuillez inscrire une note à votre agenda et prévoyez un moment pour faire vos dons de fin d'année. Nous avons accompli tant de choses en 2015 et, avec votre aide, nous pouvons faire encore plus en 2016.

Alors que la fin de l'année approche, les jours sont comptés pour les dons déductibles d'impôt. Environ 25 % des Canadiens profitent des avantages considérables consentis par les gouvernements fédéral et provinciaux lorsque les Canadiens font des dons aux organismes de bienfaisance canadiens enregistrés.

Ces incitatifs fiscaux sont importants et peuvent totaliser jusqu'à 53 % de vos dons de bienfaisance. Beaucoup de Canadiens tirent profit de ces avantages fiscaux pour pouvoir offrir des dons plus généreux aux organismes de bienfaisance. Ils éprouvent un sentiment de satisfaction et, grâce à leur don plus important, les organismes de bienfaisance qu'ils soutiennent peuvent faire davantage. Ce qui est une bonne chose.

Chez **<nom de l'organisme de bienfaisance>**, les besoins pour **<cause-message spécifique>** continuent d'augmenter. Nous vous prions de ne pas nous oublier en faisant votre don de fin d'année.

Prêt à tirer avantage des réclamations de crédit d'impôt pour dons de bienfaisance?

Comme la grande majorité des Canadiens disent faire des dons aux organismes de bienfaisance, mais qu'un peu moins de 25% des Canadiens réclament un crédit d'impôt pour dons de bienfaisance, vous pourriez vouloir vous assurer que vos donateurs connaissent les avantages!

Si vos donateurs proviennent de tout le Canada, vous pouvez utiliser le tableau ci-dessous. Si la plupart de vos sympathisants résident dans une seule province, vous pouvez utiliser les données qui vous sont utiles.

Pour calculer facilement les économies d'impôt réalisées pour un don de n'importe quel montant, utilisez le calculateur du crédit d'impôt de CanaDon, à : https://www.canadahelps.org/taxtime/?language=fr

Fédéral/Provinces/ Territoires	Taux 2015 pour les montants admissibles sur les premiers 200 $	Taux 2015 pour les montants admissibles pour la portion dépassant 200 $
CA	15,00 %	29,00 %
AB	11,00 %	21,00 %
BC	5,06 %	14,70 %
MB	10,80 %	17,40 %
NB	9,68 %	17,95 %
NL	7,70 %	14,30 %
NS	8,79 %	21,00 %
NT	5,90 %	14,05 %
NU	4,00 %	11,50 %
ON	5,05 %	11,16 %
PE	9,80 %	16,70 %
QC	20,00 %	24,00 %
SK	11,00 %	15,00 %
YT	6,40 %	12,80 %

CanaDon.org
le don en toute simplicité

Avez-vous beaucoup de jeunes sympathisants?

Si vous avez beaucoup de jeunes sympathisants, ou si vous croyez que bon nombre de vos sympathisants peuvent n'avoir jamais réclamé de crédit d'impôt pour dons de bienfaisance, assurez-vous de mentionner le super crédit pour premier don de bienfaisance. Le super crédit pour premier don de bienfaisance a été annoncé par le gouvernement fédéral dans le budget de 2013. Il est possible que beaucoup de vos sympathisants ne connaissent pas ce crédit d'impôt.

Messages pour vos donateurs :

Au sujet du super crédit pour premier don de bienfaisance :

Le super crédit pour premier don de bienfaisance, qui peut être demandé une seule fois, vous accorde un crédit d'impôt supplémentaire de 25 % pour vos dons de bienfaisance, jusqu'à concurrence de 1 000 $. Ce crédit est offert à tous les Canadiens qui n'ont jamais fait de don de bienfaisance ou qui n'ont pas réclamé le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance au cours des cinq dernières années.

Vous vous inquiétez des questions en matière fiscale?

C'est compréhensible. Nous vous suggérons de préciser, à la fin de votre communiqué, que l'information donnée est uniquement à titre indicatif, et qu'elle ne tient pas compte de toutes les situations fiscales possibles.

Vous pouvez aussi ajouter des liens vers le site Web de l'Agence du revenu du Canada où vos donateurs pourront trouver plus de renseignements. Veuillez visiter : http://www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/dnrs/menu-fra.html